

Coronavirus - COVID 19 : les mesures préventives prises par Lorient Agglomération

En application de l'arrêté préfectoral du 1er mars 2020 visant à limiter les risques de propagation du Coronavirus - COVID 19, Lorient Agglomération a pris une série de mesures préventives.

Un dispositif de gestion de crise a été mis en place dès le lundi 2 mars avec la convocation d'une réunion exceptionnelle du Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Par ailleurs, une cellule de crise s'est réunie lundi 2 mars à 9h, et se réunira tous les matins au même horaire, pour faire le point sur les éventuelles évolutions de la situation et les mesures à adopter.

En tant qu'employeur territorial, Lorient Agglomération a sensibilisé ses agents aux bons gestes et bonnes pratiques: se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation, ne pas se serrer la main, ni se faire la bise. Un accompagnement tout particulier a été apporté aux agents qui accueillent du public, ainsi qu'aux agents d'entretien, avec un renforcement du nettoyage des points sensibles (poignées de portes, boutons d'ascenseur, mobilier dans les bureaux accueillant du public, etc.)

Pour les agents de l'établissement qui résident dans une des communes du « cluster » morbihannais (Auray, Crac'h et Carnac), Lorient Agglomération les a invités à rester à leur domicile, avec la mise en place de télétravail quand cela est possible, ou avec une autorisation spéciale d'absence. La même mesure s'applique, sur remise de justificatifs, pour les agents ayant séjourné dans une des communes des « clusters » référencés en France (dans l'Oise et la Haute-Savoie). Pour les agents avec des enfants de moins de 16 ans qui doivent rester à domicile, et dont la garde n'est pas possible, la mise en place de télétravail est aussi privilégiée ou, si cela n'est pas possible, une autorisation spéciale d'absence est délivrée (sur remise de justificatifs).

Par ailleurs, Lorient Agglomération a reporté ou annulé toutes les réunions ou événements organisés à son initiative, dès lors que ceux-ci ne présentaient pas de caractère d'urgence ou de caractère obligatoire. Les déplacements et la participation à des réunions à l'extérieur sont également limités, avec la mise en place de téléconférences quand cela est possible.

En outre, des préconisations ont été adressées aux délégataires de Lorient agglomération (SELLOR, SEGEPEX...) leur proposant, jusqu'à nouvel ordre, de fermer les équipements muséographiques, touristiques, culturels ou de loisirs accueillant du public (Cité de la Voile Eric Tabarly, sous-marin Flore, Haras Hennebont, Palais des Congrès, Parc des Expositions, Patinoire...).

A ce stade, les services publics communautaires, dont le service de transports collectifs urbains, fonctionnent normalement. Les agents en interaction avec le public sont particulièrement sensibilisés afin qu'ils respectent rigoureusement les consignes de prévention et limiter ainsi les risques de propagation du Coronavirus - COVID 19.

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, si vous présentez des signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant votre d'une zone à risque il faut contacter le 15.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

